

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MERCREDI 6 OCTOBRE 2021**

**BM2021/10/06/19B : MANDAT SPECIAL- JOURNEE NATIONALE DE FRANCE URBAINE**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 30 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BENETEAU

**LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-18, L. 5211-14 et L. 5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM 2020/07/20/03 relative à la délégation d'attributions du conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau,

**Vu** la délibération BM2016/12/05/01 du 5 décembre 2016 relative à l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association France Urbaine,

**Vu** l'arrêté n°AP2020/104 en date du 8 octobre 2020 du Président de la Métropole du Grand Paris donnant délégation de fonctions à Monsieur Daniel-Georges COURTOIS, conseiller métropolitain membre du bureau de la métropole du Grand Paris aux Coopérations et aux Relations Territoriales,

**Vu** la délibération CM2020/12/01/42-21 du 1er décembre 2020 désignant Monsieur Daniel-Georges COURTOIS en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris à l'Assemblée générale de l'association France Urbaine,

**Considérant** que l'association France Urbaine a tenu ses 4ème journées nationales à Nantes les 9 et 10 septembre 2021, journées dans le cadre desquelles les acteurs des grandes métropoles de France, des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des grandes villes, ont pu débattre et échanger sur des thématiques relevant des compétences de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** que Daniel-Georges COURTOIS ne prend part ni aux débats ni au vote,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DONNE** mandat spécial à Monsieur Daniel-Georges Courtois pour sa participation aux 4èmes journées de France Urbaine qui se tiennent à NANTES les 9 et 10 septembre 2021.

**DIT** que les frais de transport, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ces mandats spéciaux seront pris en charge par la Métropole du Grand Paris sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**NPPV : 1 (Daniel-Georges COURTOIS)**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication